



# FCPR IMPACT & PERFORMANCE

Produit financier article 9 SFDR

Un fonds géré par KYOSEIL-AM

Co-fondateur et partenaire exclusif  
Impact RIVE NEUVE

ISIN : FR001400FQK3

**Un fonds d'entrepreneurs à Impact  
environnemental et social dédié au Sud-Est  
de la France.**

DONNEZ DU SENS À VOTRE INVESTISSEMENT





# IMPACT & PERFORMANCE

## Avertissements

**La présente documentation constitue un support d'information communiqué à titre purement informatif et n'est pas constitutif d'un acte de commercialisation conformément aux dispositions de la position AMF 2014-04, en référence aux articles L. 211-41, L. 214-2-2 et L. 214-24-1 du code monétaire et financier. L'ensemble de la présente documentation est destiné exclusivement à des investisseurs professionnels.**

**La reproduction de ce document par des tiers est formellement interdite sans autorisation expresse de Kyoseil AM.**

**La transmission de l'ensemble des documents mis à votre disposition dans le cadre du projet FCPR Impact et Performance à des investisseurs non professionnels est formellement interdite. Il ne s'agit pas d'une documentation promotionnelle.**

**Kyoseil AM est une société de gestion agréé par l'Autorité des marchés financiers. Le FCPR Impact et Performance est un fonds agréé par l'AMF. Avant d'investir dans un tel OPC, vous devez comprendre comment il sera géré et quels sont les risques particuliers liés à la gestion mise en œuvre. En particulier, vous devez prendre connaissance de la documentation réglementaire de l'OPC et vous rapprocher le cas échéant de vos conseils. Ce document n'a pas d'effet contractuel. Il ne s'agit ni d'une recommandation, ni d'un conseil en investissement ni d'une offre ou d'une invitation à souscrire des parts émises par le FCPR Impact et Performance.**

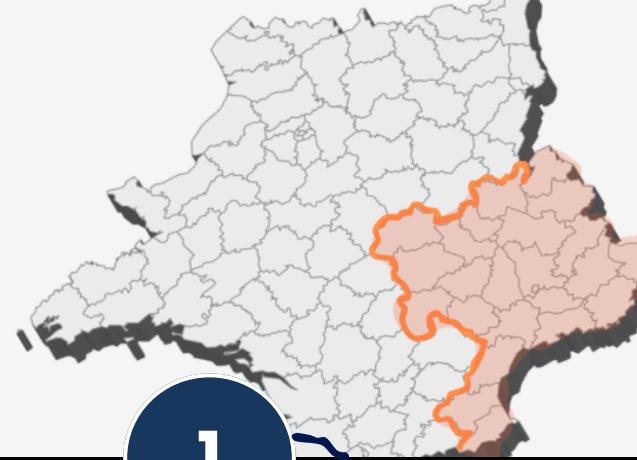
**Les informations contenues dans ce document peuvent être amenées à évoluer. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. La responsabilité de Kyoseil AM ne saurait être retenue pour les données provenant de sources externes. Certaines données proviennent de prévisions de la société Kyoseil AM, il se pourrait qu'il existe une déviation entre les prévisions et les réalisations.**

**Chaque investisseur potentiel doit prendre en compte ses propres contraintes (réglementaires, juridiques, fiscales, etc.) en prenant connaissance de ce document. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires en vous rapprochant des contacts listés dans ce document. Le présent document est strictement limité à l'usage privé du destinataire et diffusé à des fins d'information. La réception du présent document emporte l'engagement de son destinataire de conserver la confidentialité des informations qu'il contient, sauf en cas d'accord écrit préalable de Kyoseil AM, et de ne pas révéler l'opération présentée ni le fait qu'elle lui ait été présentée. Toute communication ou reproduction de ce document, en tout ou partie, est strictement interdite**

**L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 8 années minimum. Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers et notamment de perte en capital et de liquidité. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle. Date à laquelle le quota juridique et le quota fiscal doivent être atteints : clôture de l'exercice suivant l'exercice de la constitution du Fonds. »**



# IMPACT & PERFORMANCE



1

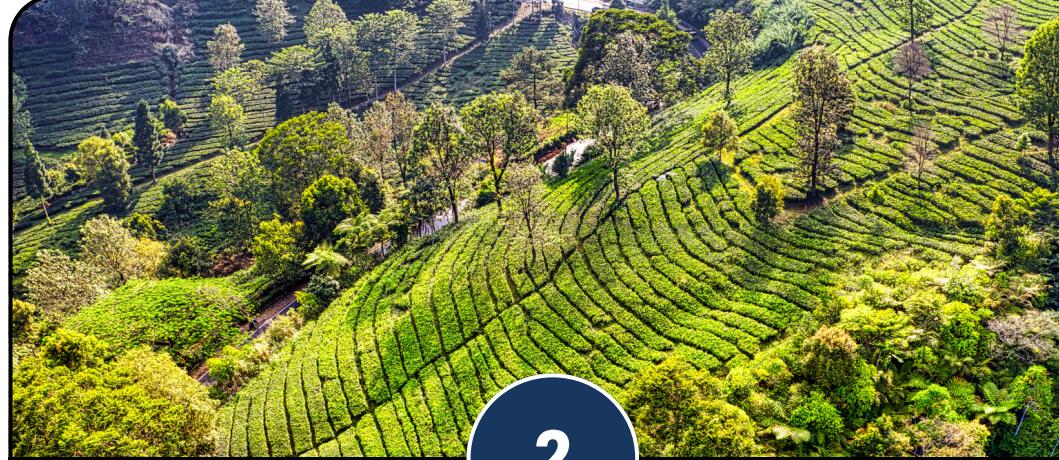
## UN FONDS TERRITORIAL

Un Fonds régional qui cible les **start-ups du ¼ Sud-Est de la France**

› **Pour des investissements de proximité :**

- Finançant l'économie réelle
- Favorisant la création d'emplois locaux et de valeur sur le territoire
- Soutenant l'innovation locale en accompagnant des projets ambitieux et à fort potentiel de croissance

› **Bénéficiant d'un solide réseau de partenaires locaux**



2

## UN FONDS À IMPACT

Un Fonds **article 9 SFDR** qui investit dans des entreprises qui placent **l'impact au cœur de leur modèle économique**

› **Pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux :**

- Décarbonation & Economie circulaire
- Gestion des déchets et de la pollution
- Gestion de l'eau
- Biodiversité et agriculture régénératrice
- Innovation sociale

› **Selon une vision de l'impact à toutes les étapes de vie du Fonds**



3

## UN FONDS FÉDÉRATEUR

Un Fonds à la recherche d'un **équilibre entre rendement financier et performance d'impact**

› **Pour mobiliser le plus grand nombre :**

Appel public à l'épargne accessible à partir de 5000€ et éligibilité à deux dispositifs fiscaux (IR et 150 0 b ter)

› **Porté par des entrepreneurs régionaux engagés et actifs**



# IMPACT & PERFORMANCE

## Stratégie d'investissement



### Cibles : Start-up Impact

Pré-série A, Série A ou série B  
AURA – PACA – EX-LANGUEDOC-ROUSSILLON



### Montant d'investissement cible :

Ticket Mini : 0.2M€ Ticket Max : 10% du MTS



### Secteur : Focus Impact uniquement

Généraliste



### Durée du fonds : 8 ans\*

Période d'Investissement : 3 ans Distribution : à partir de la 5e année

\* + 2 années optionnelles



### Suivi : Accompagnement actif

- >Mobilisation de notre réseau d'entrepreneurs et de notre écosystème de partenaires
- >Accompagnement au monitoring de la performance d'impact
- >Veille stratégique





# IMPACT & PERFORMANCE

## Des challengers prometteurs :

### RÉDUCTION DES ÉMISSIONS GES



### ECONOMIE CIRCULAIRE



### RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DE LA POLLUTION CHIMIQUE



### GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE



### INNOVATION SOCIALE



Pollustock développe des solutions anti-pollutions et anti-déchets (filets, barrages flottants, etc.) placées à la sortie des exutoires d'eau pluviales, dans les zones portuaires ou encore les zones de baignades. Avec plus de 600 filets installés, l'entreprise travaille avec les grands donneurs d'ordre du secteur, tels que Vinci ou Veolia, mais aussi directement avec les collectivités.

Treewater propose une technologie innovante de traitement et recyclage pour dépolluer les eaux industrielles via un procédé d'oxydation avancée. L'entreprise lève actuellement des fonds pour accélérer la mise sur le marché de ses solutions matures et poursuivre le développement de sa gamme de produits.

GreenPraxis développe et commercialise des solutions de gestion de la végétation à destination d'exploitants d'infrastructures (TotalEnergies, SNCF, Vinci...) en utilisant des solutions fondées sur la nature (NBS). Leur technologie, reposant sur l'exploitation de données scientifiques sur les caractéristiques des plantes, permet de réduire significativement l'impact économique et écologique (réduction des coûts mécaniques et phytosanitaires) de l'entretien des espaces verts sur et aux abords des infrastructures.

Mycophyto développe des solutions biologiques de régénération des sols pour réduire les apports d'eau et d'engrais chimiques grâce à l'optimisation d'associations entre les plantes et des champignons mycorhiziens adaptés à chaque territoire et à chaque culture.

Holivia accompagne la santé mentale des salariés des grands groupes, un enjeu RH majeur, via une solution qui aide aussi bien à prévenir des risques psycho-sociaux qu'à aider chaque collaborateur à gérer son stress, ses émotions et ses capacités relationnelles.



# IMPACT & PERFORMANCE

## Le 1/4 Sud-Est de la France : un territoire à fort potentiel

### En quelques chiffres

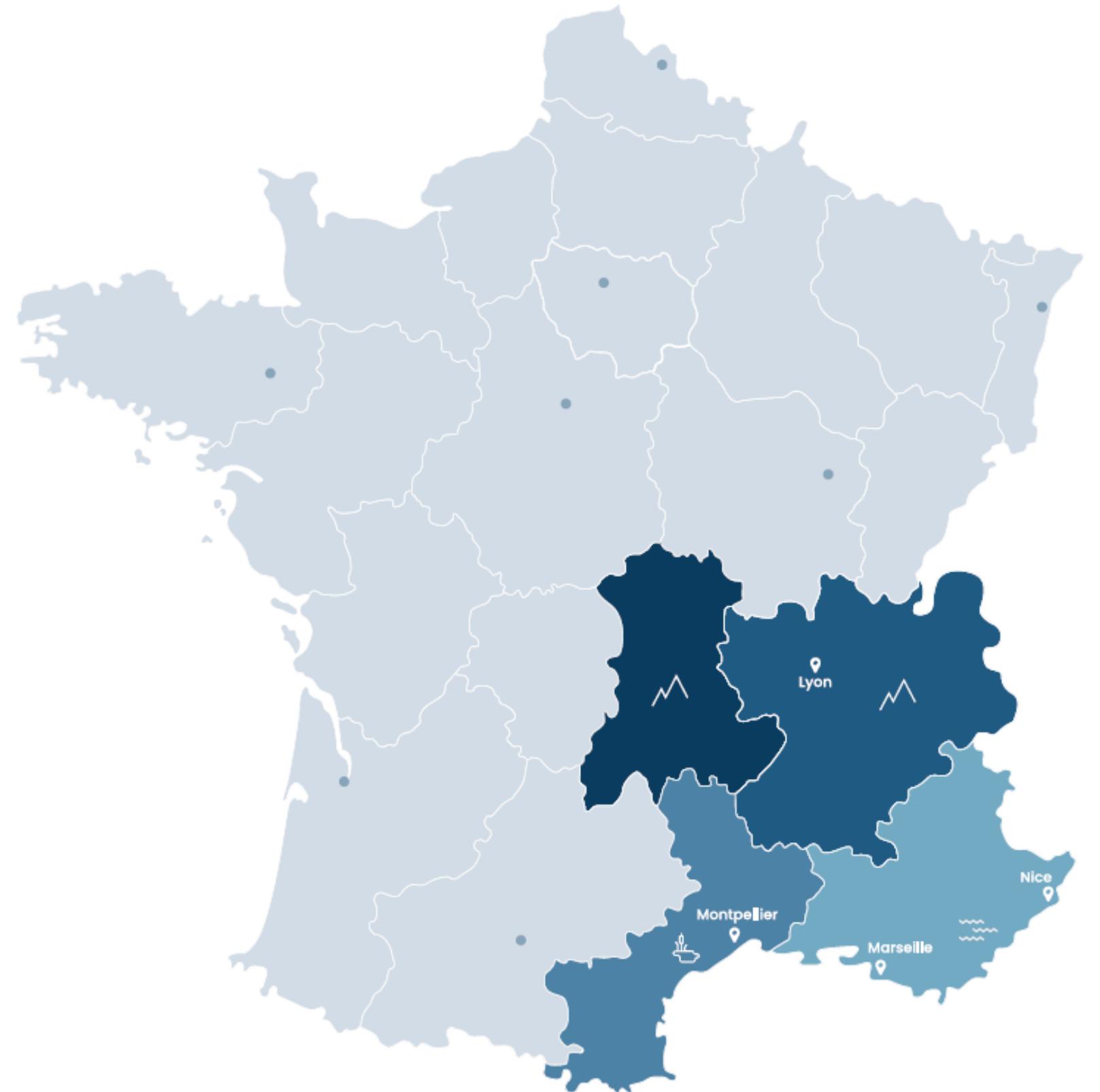
- > 20 pôles de compétitivités et 17 clusters
- > 60 000 chercheurs et 500 000 étudiants
- > 20% du Private Equity Français (environ 1,5Mds par an)
- > 1 port maritime de notoriété internationale
- > 7 des 15 plus importantes agglomérations françaises  
(Avignon – Grenoble – Lyon – Marseille – Montpellier – Nice – Toulon)

### Des atouts et des points de vigilances

- > Un secteur industriel puissant et innovant
- > Un secteur touristique qui va se transformer sous l'effet des enjeux climatiques
- > Des problématiques de mobilité urbaine et rurale
- > Une agriculture qui doit se transformer et conserver son niveau de qualité
- > Des centaines de startups à Impact référencées auprès de nos partenaires locaux



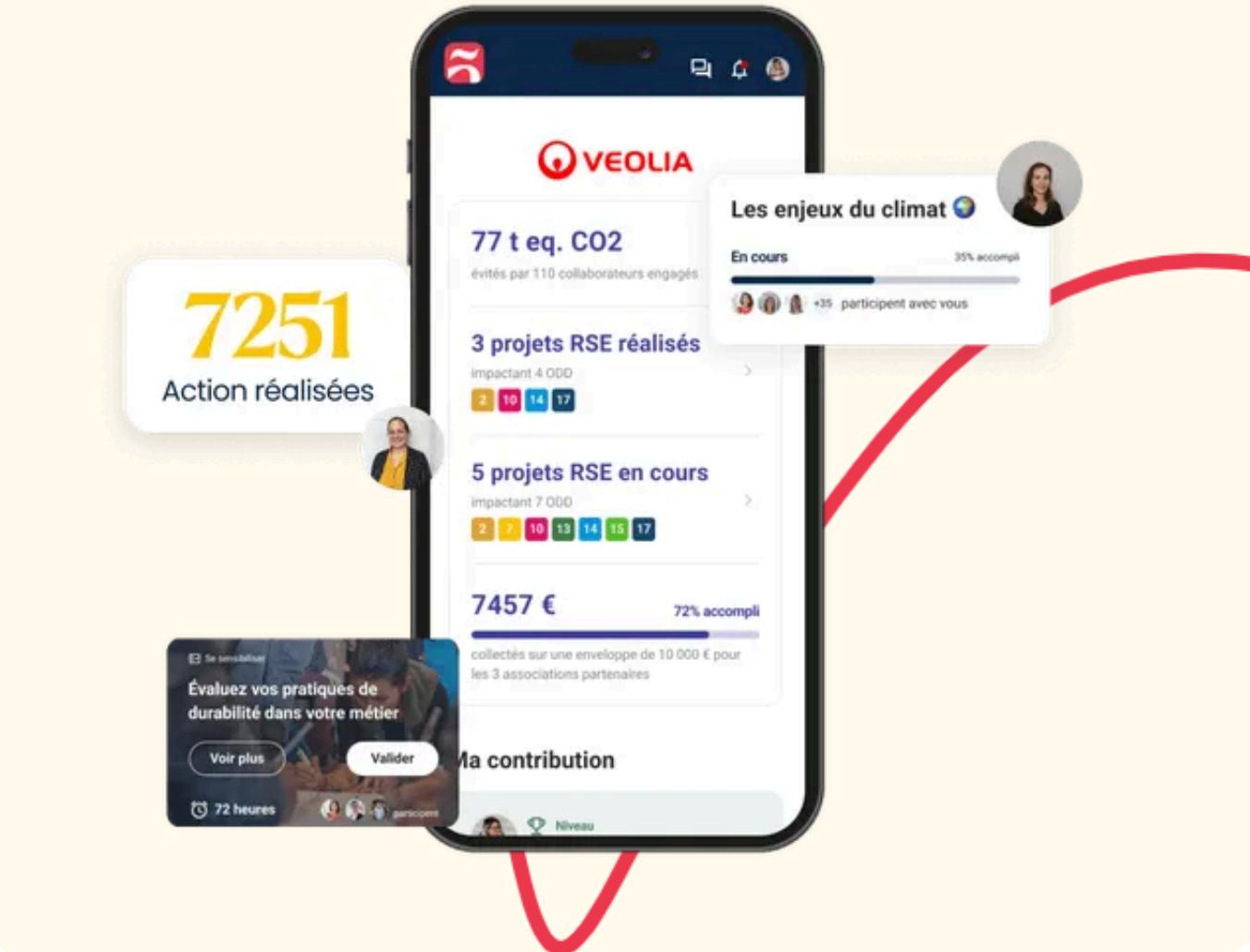
**Opportunité pour un fonds territorial**



# PRISES DE PARTICIPATIONS



## mão boa



**Activité de l'entreprise :** Plateforme SaaS pour la mobilisation des collaborateurs dans l'élaboration et le déploiement de la stratégie RSE de leur entreprise

**Localisation :** Marseille

**Type de clients :** PME, ETI, Grands Groupes (Malakoff Humanis, Fnac Darty, CMA CGM, La Poste, Veolia, etc.)

**CA :** 2023 environ 114 739K€ / CA prévisionnel à 3ans : 11M€

**Nombre d'ETP :** 10. Les 2 dirigeants sont Maxime Marchand et Marie-Alphie Dallest

**Levée de fonds :** ticket de 400K€ sur un tour de table de 1,2M€, dont 800K€ en equity avec Lita et Kedge Alumni

# PRISES DE PARTICIPATIONS



## Mobilisation des collaborateurs sur les enjeux ESG

### › ENJEU



Renforcer le déploiement des démarches RSE des grandes entreprises et organisations.



La plateforme SaaS développée permet de **faciliter la sensibilisation des collaborateurs aux impacts socio-environnementaux de l'entreprise**, les mobiliser pour déployer la feuille de route et mesurer leur contribution.



Le **manque de mobilisation des collaborateurs est un des grands freins dans le déploiement des feuilles de route RSE** dans les organisations de taille significative.

### › IMPACTS

85 %

des salariés accompagnés réalisent des actions concrètes dans l'entreprise

89 %

connaissent la stratégie impact de leur entreprise

400 k

actions à impact positif réalisées dans les entreprises accompagnées depuis 2020

# PRISES DE PARTICIPATIONS



**Activité de l'entreprise :** Conception et exploitation d'unités industrielles de revalorisation de déchets métalliques contenant des terres rares et des résidus d'aimants permanents

**Localisation :** Grenoble

**Type de clients :** Industriels dans les secteurs de l'éolien, de l'électrique ou encore de la cosmétique

**CA :** 2023 : 72 500€ / CA prévisionnel à 3ans : 5M€ / à 5ans : 28M€

**Nombre d'ETP :** 21. Les 2 dirigeants sont Erick Petit (ENS Arts & Métiers, 25 ans d'expérience Industrie) et Sophie Rivoirard (INSA Lyon, Docteur en Physique et Matériaux, CNRS Grenoble)

**Levée de fonds :** ticket de 400K€ sur un tour de table de 8,3M€, avec les investisseurs historiques, des industriels et 3 autres investisseurs régionaux.



# PRISES DE PARTICIPATIONS

MagREEsouce



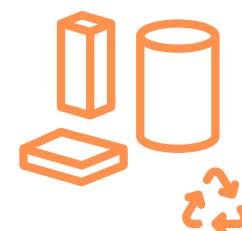
## › ENJEU



**Créer la première filière européenne de revalorisation des métaux et terres rares issus des déchets métalliques et garantir une souveraineté sur un marché international ultra-dominé par la Chine.**



Aujourd'hui, **sur les 200000 tonnes de terres rares produites dans le monde, seule 1% est recyclée** à l'échelle mondiale. **80% sont produites en Chine.**



Les terres rares sont utilisées dans de nombreux produits technologiques stratégiques, notamment **les aimants permanents, les batteries, les moteurs électriques et les dispositifs électroniques, la santé...**

## › IMPACTS

L'extraction minière et la transformation des terres rares a, à l'échelle mondiale, **une incidence très significative sur la dégradation des sols et des paysages, la pollution de l'eau et de l'air, la production de déchets toxiques, la destruction de la biodiversité, la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre.**

Par comparaison avec les standards de l'industrie, le processus de production des terres rares développé par l'entreprise permet de réduire de :

**91 %** les émissions de GES

**96 %** l'extraction de ressources

**87 %** l'utilisation d'eau

# PRISES DE PARTICIPATIONS



**Activité de l'entreprise :** spécialisée dans la transformation de macro-algues, récupérées sur le littoral puis enrichies en amidon par un processus industriel, en polymères biosourcés, pour remplacer le plastique

**Localisation :** Port-Saint-Louis-du-Rhône (site pilote), Sainte Marie de la Mer (futur site de production)

**Type de clients :** partenaires industriels, grands groupes internationaux

**CA :** 2024 environ 250K€ (produits d'exploitation de 563K€) / CA prévisionnel à 3 ans : > 20M€

**Nombre d'ETP :** 12

**Levée de fonds :** ticket de 250K€ sur un tour de table de 14.6M€ en equity



# PRISES DE PARTICIPATIONS



## › ENJEU



**Un tiers de 396 millions de déchets plastiques** dans le monde finissent dans la nature (source WWF)



Le développement des algues vertes est **accéléré par le réchauffement climatique et la pollution**



**Eranova utilise les macro algues vertes échouées sur les plages, un polluant, comme ressource** pour la fabrication de résines biosourcées, recyclables, compostables.

x10

**Les algues captent du CO<sub>2</sub> lors de leur croissance (X10 par rapport aux arbres)** et Eranova prévoit de monter en puissance sur les prochaines années via la culture en bassins, jusqu'à une capacité de stockage de 607 000 tonnes annuels.

3.5x

Par la substitution de plastique issu des énergies fossiles, Eranova permet d'éviter des émissions de CO<sub>2</sub>. **Un produit d'emballage biosourcé à base d'algues à hauteur de 25% divise l'empreinte carbone par 3,5 par rapport à l'utilisation du papier.**

L'activité d'Eranova permet de remplacer des polymères issus du pétrole et d'éviter l'usage de plastifiants toxiques, d'antioxydants ou de métaux lourds

# PRISES DE PARTICIPATIONS

**NOLT**

**Activité de l'entreprise :** premier équipementier sportif écoresponsable, spécialisé dans la production de maillots de sport 100% digital, via l'élaboration d'un configurateur 3D.

Ambitieux dans sa R&D, Nolt développe le "Maillot Infini" : un nouveau fil en polyester 100 % recyclé et recyclable, dans l'objectif de structurer la filière autour de l'économie circulaire et de recycler plusieurs centaines de maillots à court terme.

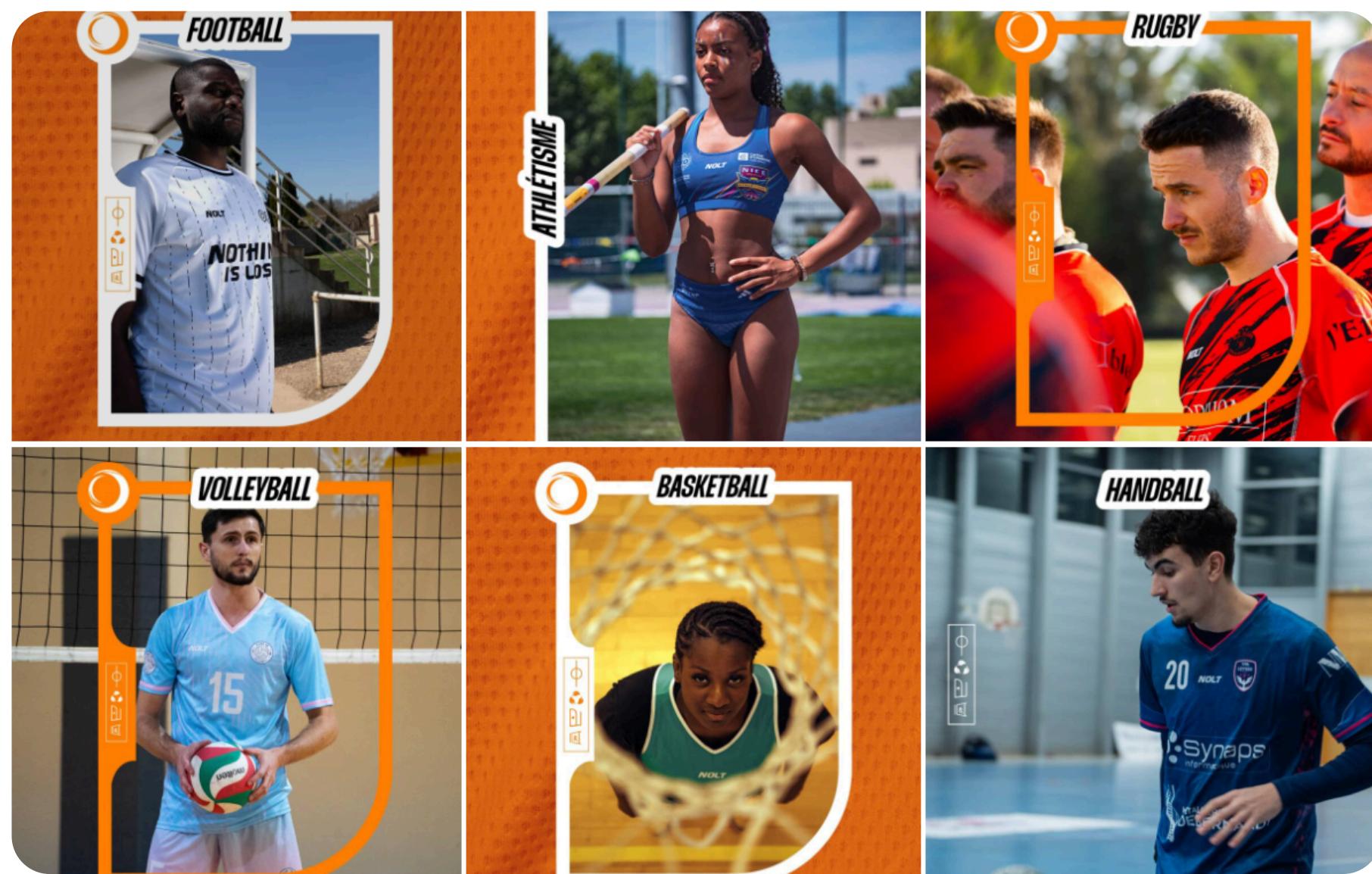
**Localisation :** Nice

**Type de clients :** clubs de sport amateurs européens (marché cible : 700.000 clubs)

**CA :** 2024 700K€, 2025e environ 1.5M€ / CA prévisionnel 2028 : 10M€

**Nombre d'ETP :** 8

**Levée de fonds :** ticket de 200K€ sur un tour de table de 1,2M€ en equity



# PRISES DE PARTICIPATIONS

**NOLT**

## › ENJEU



Le secteur textile est aujourd'hui considéré comme la **deuxième industrie la plus polluante au monde**. Il est responsable d'environ **8 % des émissions globales de CO<sub>2</sub>** (transport inclus) et de **20 % de la pollution industrielle de l'eau**



Nolt utilise uniquement des tissus recyclés et/ou organiques certifiés. Le tissu est du **polyester recyclé, à base de bouteilles en plastique post-consommation**.



Nolt ambitionne de devenir un **véritable game-changer du secteur textile** en :

- **structurant une filière de recyclage** des maillots usagés multi-marques et multi-matières
- rapatriant une partie de sa **production en France**

## › IMPACTS

**-70%**

**Un impact environnemental du fil infini de -70%** par rapport à un fil de polyester traditionnel (selon les données issues de l'ACV préliminaire)

**-50%**

**Un impact CO<sub>2</sub> de -50%** par rapport à un maillot de sport traditionnel de compétition

**45 000**

45 000 maillots produits depuis 2020 à base de PET recyclé, correspondant à **0,5 millions de bouteilles de plastique recyclées**



# IMPACT & PERFORMANCE

## Notre complémentarité



### Société de gestion (Aix-en-Provence)

- >Une société de gestion agréée par l'AMF depuis 1999
- >Une forte expérience dans l'investissement en capital-risque
- >Une stratégie tournée vers l'innovation, la finance durable et le non coté
- >Une implantation territoriale forte dans l'écosystème partenaires



### Expert Impact (Marseille & Lyon)

- >Une connaissance approfondie de la gestion d'Impact des entreprises et de la finance durable
- >La maîtrise des nouveaux modèles économiques contributifs et régénératifs
- >Un groupe dédiée à l'accompagnement des start-ups à impact
- >Un acteur de référence intégré à une communauté de partenaires et d'entrepreneurs locaux



# IMPACT & PERFORMANCE

Des expériences complémentaires mises au service d'un projet commun

## KYOSEIL-AM

Assure le respect des procédures  
Anime le Comité d'Investissement



**Caroline GRINDA**

Directrice générale – Responsable de la Gestion  
Une expertise de 20 années dans la gestion  
de produits financiers - certifiée AMF Finance Durable  
› Gérante du fonds Valeurs féminines entre 2005 et 2018  
› Responsable des investissements de CPG pendant plus de 10 ans  
› Analyste financier sell side pendant 6 ans (Natixis, Dexia)



**Luc PEYROT**

Directeur Général Kyoseil AM  
25 années d'expérience en animation  
commerciale de gestionnaires de patrimoine et Family Office  
› Directeur Commercial Épargne Selection  
› Directeur UBS  
› Responsable grands comptes Keys AM  
› GLG Gerson Lehrman Group (Comité Consultatif)



**Baptiste PEREZ**

Analyste financier (CEFAA)  
› Analyse du deal flow et valorisation  
› Suivi des participations  
› Certifié Analyste ESG (CESGA)



Anime le Comité d'Impact  
Veille aux performances d'Impact



**Christophe CAILLE**

Président du Groupe Rive Neuve  
30 années de création et direction d'entreprises dont 15 ans dans le domaine  
du développement durable  
› Président et fondateur du Groupe Rive Neuve  
› Fondateur et administrateur d'Entrepreneurs pour la Planète  
Fondateur et Président de CVE Group de 2009 à 2020  
› Forte expérience financière dans le domaine du développement  
durable : 800 M€ de financements structurés en dettes et Equity

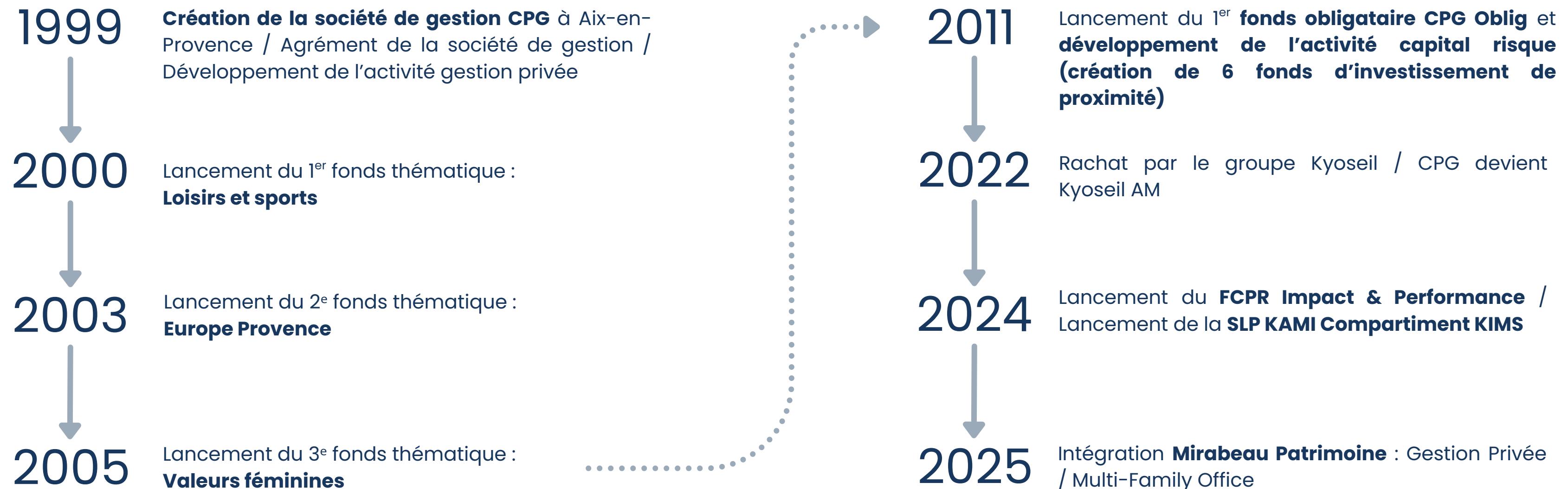


**Pauline MAILLARD**

Directrice Impact  
12 ans de pilotage de fonds régionaux dédiés  
à l'Impact territorial  
› Finance durable (démarche ESG)  
› Communication financière et Reporting  
› Stratégie et Gestion de projet d'investissement

# KYOSEIL AM : QUELQUES DATES CLÉS

**La conviction fondatrice qui nous anime :** la gestion de fonds thématiques, une approche innovante et responsable et l'accompagnement de la clientèle en gestion privée





# IMPACT & PERFORMANCE

## Les organes de gouvernance du FCPR

Organes en lien  
avec les décisions  
d'investissements

### COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Composé des Gérants de la société de gestion Kyoseil AM  
Porte la décision d'investissement pour le Fonds

### COMITÉ IMPACT

Composé des experts Rive Neuve Capital  
Valide la dimension Impact des cibles soumises au comité d'investissement

### COMITÉ D'EXPERTS

Composé d'investisseurs du FCPR (entrepreneurs, banques locales, collectivités territoriales, etc.)  
Donne un avis « Expert » sur la pertinence des cibles auditées par les équipes

Organe en lien  
avec la gestion  
du Fonds

### COMITÉ CONSULTATIF

Composé de 3 à 6 membres  
Donne un avis consultatif sur les sujets de conflits d'intérêts, de prorogation de durée de vie du Fonds, ajout d'un indicateur d'impact, etc.



# COMITÉ D'EXPERTS

Le Comité d'Experts est une **communauté d'entrepreneurs-investisseurs** du Fonds disposés à **partager** leurs **compétences** sectorielles et techniques.

Leurs missions :

- Participer aux **audits Impact**
- Donner leur **avis "Expert"** sur les opportunités d'investissement
- Accompagner les participations sous forme de **mentorat**, sur la base du volontariat

Il permet aux dirigeants de bénéficier d'un **accompagnement par des experts du secteur et du territoire**.



IMPACT & PERFORMANCE



# MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

(à date)



**Morgann  
ROUGERON**  
Entrepreneur  
STRATÉGIE /  
GOVERNANCE



**Nicolas  
CHABERT**  
Entrepreneur  
DIGITAL / IT /  
MARKETING



**Jean  
VALLIER**  
Entrepreneur  
COMMUNICATION



**Jean Yves  
BRENA**  
Entrepreneur  
TECH



**Bakir  
SIROUKANE**  
Entrepreneur  
EXPERTISE  
COMPTABLE



**Raynaut  
ESCORBIAC**  
Entrepreneur  
TECH / INDUSTRIE



**Marie Laure  
GUIDI**  
Entrepreneure  
EXPERTISE  
COMPTABLE



**François  
RANISE**  
Entrepreneur  
BÂTIMENT /  
INDUSTRIE



**Pierre  
BÉAL**  
Entrepreneur  
ENVIRONNEMENT



**Pascal  
VOULTON**  
Entrepreneur  
GESTION DE FONDS  
D'INVESTISSEMENT



**LAURENT  
ATCHEKGUEZIAN**  
Entrepreneur  
ENR



**Stéphane  
SALORD**  
Entrepreneur  
IMPACT SOCIETAL &  
TERRITORIAL



# IMPACT & PERFORMANCE

Un éco-système riche, offrant de nombreuses opportunités d'investissements

## PARTENAIRES RÉSEAUX



## STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT



## PARTENAIRES CO-INVESTISSEURS



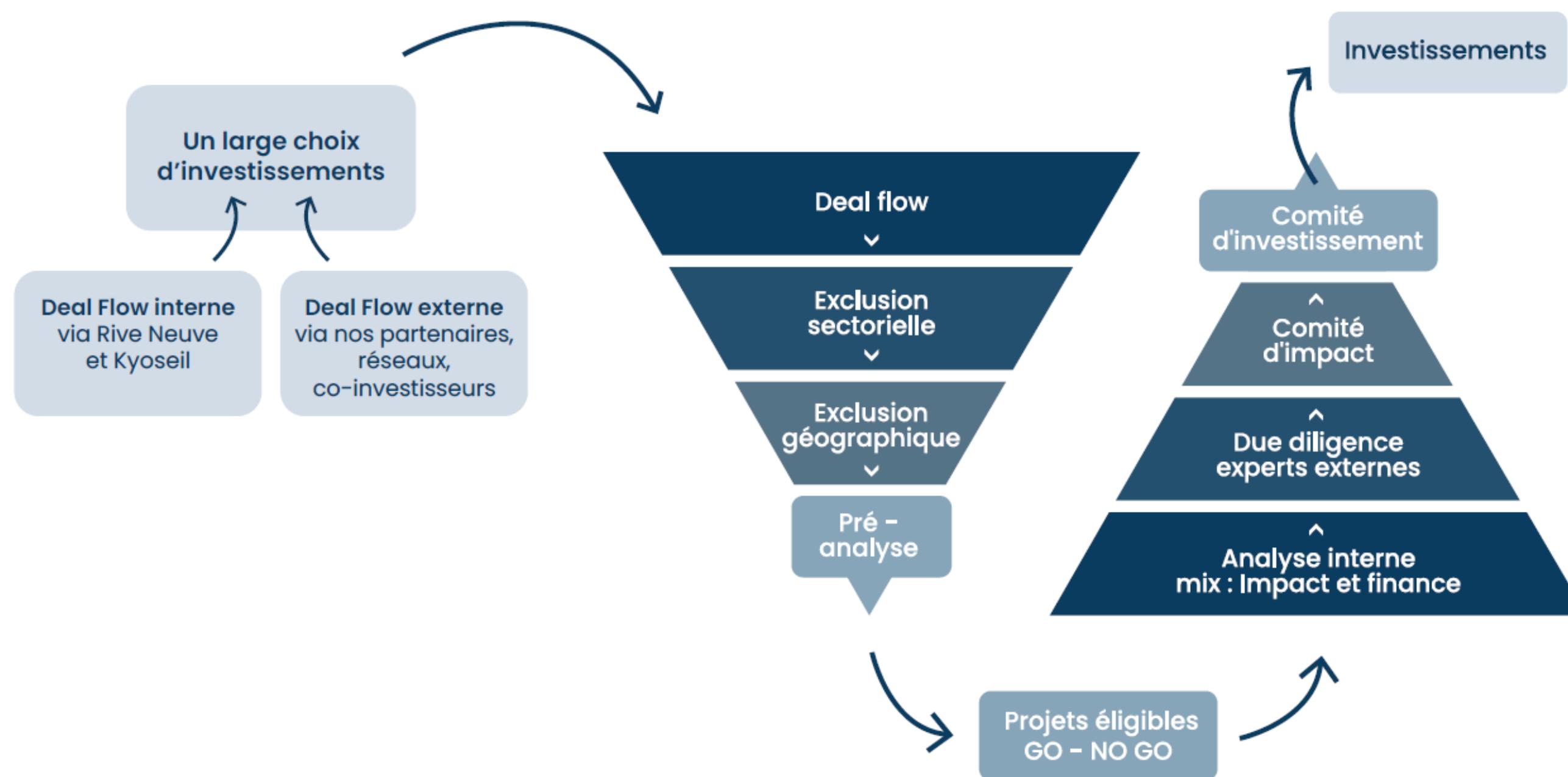
## BANQUES - ACTEURS PUBLICS





# IMPACT & PERFORMANCE

**Un processus d'investissement rigoureux cherchant à valoriser l'économie durable**





## Définition de l'Impact

**L'impact d'une entreprise** est l'effet qu'elle a ou peut avoir sur l'économie, l'environnement et les populations, en raison de ses activités ou de ses relations d'affaires  
(définition Commission européenne)

### Impacts positifs

- > Création d'emploi
- > Régénération des sols
- > Éducation des enfants
- > Reforestation
- > Etc.

### Impacts négatifs

- > Émissions GES
- > Déchets plastiques
- > Destruction de la biodiversité
- > Impact négatif sur la santé



Rive Neuve Capital accompagne les entreprises dans **la réduction de leurs impacts négatifs** et dans **l'augmentation de leurs impacts positifs**.



# IMPACT & PERFORMANCE

## Une méthodologie d'analyse rigoureuse



### ESG

Complétude, qualité et performance des critères ESG



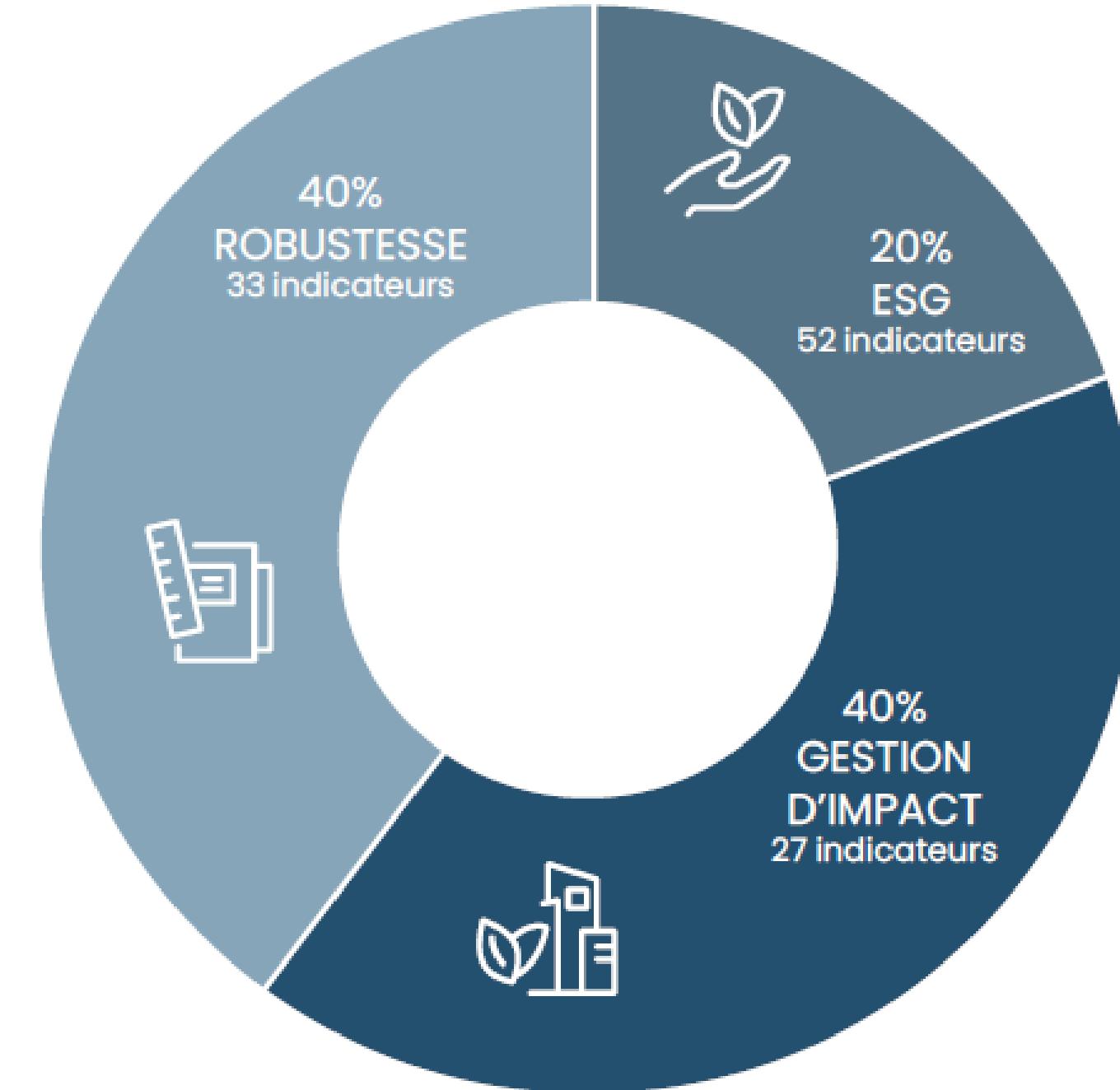
### GESTION D'IMPACT

Complétude et qualité des trois piliers de l'Impact : intentionnalité, additionnalité et mesure



### ROBUSTESSE

Analyse multicritère centrée sur l'équipe, le marché, le modèle d'affaires et le momentum





# IMPACT & PERFORMANCE



## Suivi et objectifs d'impact du fonds

Au choix, **8 indicateurs** permettant de fixer des objectifs d'impact et de les suivre :



Réduction de la pollution chimique



Réduction de la consommation d'eau



Volume d'eau réutilisée



Réduction de la production de déchets



Volume de déchets recyclés ou valorisés



Réduction des émissions de GES (scope 3)



Emissions GES capturées ou stockées



Index de l'égalité professionnelle

### 1 indicateur central par entreprise

Pour lequel un objectif d'impact est fixé en lien avec des référentiels reconnus (français, européens ou internationaux)

En cas de non atteinte de cet objectif, l'entreprise sera invitée à prendre des mesures lui permettant d'aller plus loin dans sa démarche d'impact : accompagnement par un cabinet spécialisé ou recrutement d'un.e chargé.e de RSE. En cas de non atteinte des objectifs 3 années consécutives, le FCPR pourra exercer son droit de retrait.

### Des indicateurs secondaires

Plusieurs indicateurs d'impact stratégiques, non contractuels et liés à l'activité de l'entreprise, sont également suivis et objectivés par le FCPR



# IMPACT & PERFORMANCE

## Un fonds réglementé article 9

(Notre Objectif 100% d'investissements durables)

Le règlement SFDR a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence des produits financiers vis-à-vis de leur prise en compte de critères extra-financiers.

Ce règlement distingue 3 catégories de fonds, **le FCPR**  
**Impact et Performance a été agréée par l'AMF en tant que :**

### Article 9

Poursuit un objectif clair  
et central de durabilité



IMPACT & PERFORMANCE

**Notre FCPR répond aux préférences de vos clients en matière de durabilité :**



Nos investissements répondent à un objectif environnemental ou social



Nos équipes prennent en compte les PAI\*

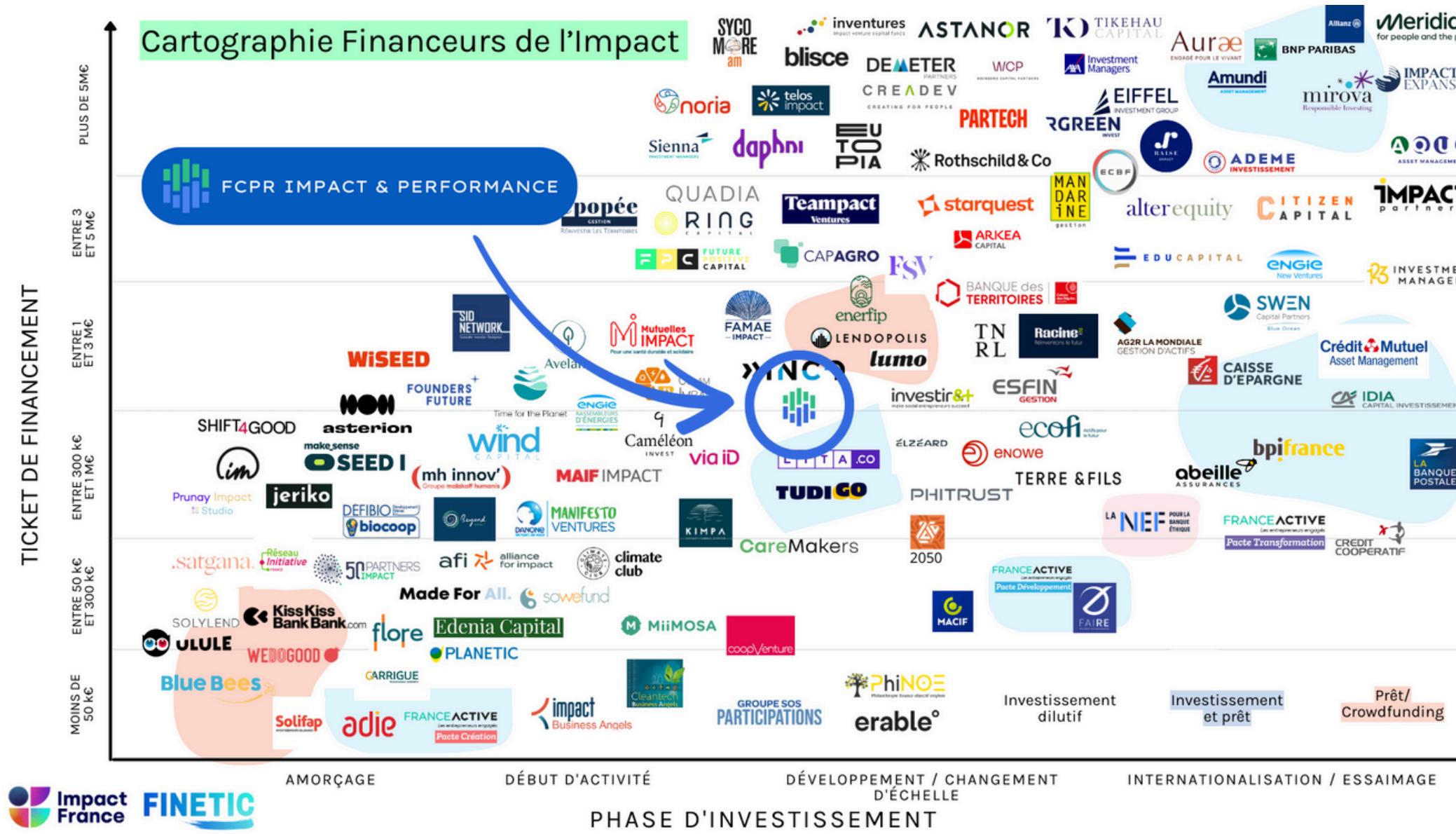
\*PAI : « Principle Adverse Impact » ou « Principales incidences négatives, ce sont les conséquences négatives des décisions d'investissement sur l'ESG



# IMPACT & PERFORMANCE

## Cartographie des fonds Impact

réalisée par le Mouvement Impact France et Finetic





# IMPACT & PERFORMANCE

## Termes et conditions

Taille cible du fonds	Ticket Mini : 0.2M€	Ticket Max : 10% du MTS
Durée		8 ans (prorogeable 2 ans)
Souscription minimum		5.000 €
Frais de gestion		Parts A : 2,2% / Parts B : 3%
Hurdle rate		6%
Carried interest		Part C - 20% sous réserve de l'atteinte du Hurdle. Le fonds conservera 30% du Carried interest reversé à des associations ou des fondations en cas de non atteinte des performances extra financières (objectifs d'impact*)
Type de gestion		Fonds géré activement
Structure juridique		FCPR Fiscal
Rapport financier et extra financier		Semestriel
Partenaire juridique		Agama / Kramer Levin
Dépositaire		Oddo BHF
ISIN		FR001400FQK3
Échelle de risque SRI		6/7

## Frais et commissions

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	Parts A : n/a Parts B : 5%max.	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
	Frais de constitution	0,10%	Frais liés à la structuration, la constitution, la promotion et la commercialisation du Fonds.
Coûts récurrents	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,5%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	Parts A : 2,85% Parts B : 3,65%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
	Frais de gestion indirects	0,5%	Frais liés à l'investissement dans des OPC et autres entités d'investissement
	Commission de surperformance	-	Rémunération de l'investissement de l'Equipe de gestion contre réalisation d'une performance. Reportez-vous à l'article 24 du Règlement du Fonds pour le détail du mécanisme.



# IMPACT & PERFORMANCE

## Une fiscalité avantageuse



### DISPOSITIF

#### PARTICULIERS

##### 163 Quinquies B

Le fonds est éligible à l'exonération d'IR lié aux produits et plus values du fonds

### COMMENT

- > En investissant dans des actifs éligibles (PME au sens européen notamment)
- > En s'engageant à investir 50% du fonds sous 2 ans et maintenir ce seuil minimum jusqu'à la 5ème année

### INTÉRÊT FISCAL

Les souscripteurs bénéficient d'une exonération d'impôt totale sur les plus-values, hors prélèvements sociaux (17.2%).

Condition : conserver ses parts au moins 5 ans  
Réinvestissement automatique et immédiat des sommes durant cette période.

### COMMENT SOUSCRIRE

- > Souscription possible à travers :
  - > Un PEA - PME
  - > Un compte-titre
  - > Un contrat d'Assurance vie (sous réserve d'éligibilité par l'assureur)
- > Souscription en direct

#### ENTREPRENEURS

##### Article 150-0 b Ter du CGI

Le fonds est éligible à l'apport - cession - remplacement du produit de cession

- En s'engageant à investir 75% du fonds sous 5 ans :
- > dans des actifs éligibles (PME au sens européen notamment)
  - > dans le cadre d'augmentations de capital

Les souscripteurs bénéficient d'un report d'imposition au même titre qu'un investissement direct dans les entreprises. Le montant éligible correspond à l'engagement pris dans le cadre du bulletin souscription.

Condition : conserver ses parts au moins 5 ans

- > Souscription possible :
  - > Directement par la holding bénéficiaire de l'apport



# IMPACT & PERFORMANCE

## En Conclusion

Investir dans notre FCPR Impact & Performance :

C'est agir pour la planète et

Permettre aux entreprises à impact de notre territoire de se développer

**Vous vous  
souciez :**

De notre avenir  
commun

De l'éclosion de  
nouveaux  
entrepreneurs  
engagés

De l'économie  
réelle et territoriale

De concilier  
développement  
économique et  
enjeux sociaux

→ **Donnez du sens à votre investissement**

RENTABILITÉ NETTE CIBLÉE  
**10%\***

Période de distribution entre la **5ème**  
**et la 8ème année**

\*cet objectif s'applique sur la durée de placement recommandée (8 ans), est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance.





# IMPACT & PERFORMANCE

## Principaux facteurs de risques

### Perte en capital

Le FCPR Impact et Performance n'offre aucune garantie de protection en capital. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Les investisseurs ne devraient pas réaliser un investissement dans le FCPR s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

### Risque de liquidité

Le FCPR ayant vocation à investir dans des titres principalement non cotés ne bénéficiant pas d'une liquidité immédiate et compte tenu des délais de liquidation du portefeuille, nous pourrions éprouver des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité et les investissements réalisés par le FCPR

### Risque lié à la stratégie d'Investissement

La sélection des Investissements dans lesquels le FCPR investi reposant sur l'étude de ces structures par la Société de Gestion, il existe un risque que le FCPR ne soit pas investi à tout moment dans les entreprises les plus performantes ou sur les valeurs les plus performantes. Ce risque peut conduire à une baisse de la Valeur Liquidative des Parts émises par le FCPR. En outre, les critères caractéristiques des Investissements sont restrictifs et induisent des risques (non-développement, non rentabilité) pouvant se traduire par la diminution de la valeur du montant investi, voire une perte totale de l'Investissement réalisé.

### Limites méthodologiques ESG/Impact

En utilisant les critères extra-financiers dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est notamment de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères extra-financiers peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires du Conseil du fonds, et de modèles et données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent changer au fil du temps ou varier selon le secteur ou le secteur d'activité de l'émetteur concerné. L'application des critères extra-financiers au processus d'investissement peut conduire le gestionnaire d'investissement à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données extra financières reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Par conséquent, il existe un risque que le Gestionnaire financier évalue incorrectement un titre ou un émetteur, ce qui entraîne l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un fonds.

### Risque opérationnel

Risque de perte encouru en cas d'échec des processus internes.

### Risque de taux

Le risque financier résulte de la sensibilité des actifs du FCPR à l'exposition ou à la non-exposition à certains taux, notamment inflation, et aux fluctuations des marchés des taux d'intérêts. En particulier, une remontée des taux d'intérêt pourra avoir un impact négatif sur la performance de la poche de liquidités du FCPR.

### Risque de crédit

Il s'agit du risque lié à la dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille FCPR.